

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION
portant habilitation pour exercer les attributions
des inspecteurs du travail**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la région Centre-Val de Loire

Vu : l'article R 8111-8 du code du travail

DECIDE

Article 1

A compter de ce jour, les agents dont les noms suivent sont habilités à exercer, dans les installations de la région Centre-Val de Loire visées à l'article R 8111-8 du code du travail, les missions d'inspection du travail :

- M. Roger MIOCHE
- M. Daniel POMMIER
- Mme Muriel ISAFFO
- M. Roger PHILIPPE
- M. Pascal BELBER
- M. Olivier ROCHE
- M. Grégory CATHELIN
- M. Christophe DECARREAUX
- M. Alain DELHOMELLE
- Mme Amélie GILLET
- Mme Patricia VERNE
- M. Xavier MANTIN
- Mme Marie-Laure BIGNET
- Mme Elodie SALIN
- M. Thomas CARRIERE
- Mme Diane SCHMIDT

Article 2

Cette décision annule et remplace les précédentes.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2015
le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la région Centre-Val de Loire,
signé : Christophe CHASSANDE